

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Étaient présents : R. OUDIN, R. ROBERT, R. TEXIER, A. TUDELA, C. BRUYERE, ML. OUDIN, H. SIGAUT, F. CHAUDIER, R. VALLAT, F. BOUCHET, P. GUERIN, T. SABOT S. DELOLME, C. MOULIN, B DEFOUR, D. DREVET, E. EPALLE, F. FANGET, D. TORTET, F MANOHA.

Excusés : M. BOUIN (Pouvoir à R OUDIN), M. GOUY (Pouvoir à D TORTET), M MONCHAL

I - AFFAIRES FINANCIERES

Budget primitif 2017 : approbation et vote du budget primitif pour les budgets :

- budget primitif du budget de la Commune : à l'unanimité,
- budget primitif du budget assainissement : à l'unanimité,
- budget primitif du budget de l'eau : à la majorité avec une abstention,
- budgets primitifs des lotissements : à l'unanimité.

Budget de l'école publique : fixé à 4 795,40 € avec une subvention de 200 € seraversée au FJEP correspondant à la somme de 50 € par classe pour les activités artistiques et la prise en charge également la cotisation à la MAE de 26,10 €.

Remboursement anticipé de deux emprunts : avis favorable pour le remboursement anticipé de deux prêts.

Attribution de marchés de travaux :

- rue du Stade et chemin de zone : attribution du marché à l'entreprise GRAS pour un montant HT de 246 023,00 €
- programme Voirie 2017 : attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE suivant la variante 1 pour un montant HT de 781 253,15 €
- chauffage du cinéma : analyse des offres en cours
- viabilisation de lotissement Les Hauts du Champ :
Pour le lot 1 – Terrassement/réseaux : attribution du marché au groupement SDRTP/ROUCHON pour un montant HT de 94 124,70 €
Pour le lot 2- Voirie : attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 59 712,55 €
- viabilisation de lotissement Les Hauts de Ville
Pour le lot 1 – Terrassement/réseaux: attribution du marché groupement SDRTP/ROUCHON pour un montant HT de 110 126,05 €
Pour le lot 2 - Voirie: attribution du marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 49 426,87 €

Aide juridique : accord pour solliciter Maître BELLUT dans le cadre d'une assistance juridique et défendre la Commune pour la non-conformité du sol du gymnase.

Régie du Centre de Loisirs : mode d'encaissement des factures modifié dès le mois d'avril par l'émission de titres de recettes aux familles en début de mois dès transmission des factures par le Centre de Loisirs. Les règlements se feront à la trésorerie d'Yssingaux.

Subvention à Velay Synergie : subvention accordée pour un montant de 6000 €

Prix moyen de vente des terrains des deux lotissements : prix des terrains fixé entre 35000€ et 45000€ et autorisation d'arrêter le montant de chaque lot en tenant compte de la surface et de l'implantation.

Fin de la séance ;

Fait affiché par mes soins le 11/04/2017

Le Maire, Robert OUDIN